

AVRIL 2016

VERIFICATION DES TITRES D'ELIGIBILITE RAPPORT DU BUREAU DU GRAND CONSEIL

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 28 avril 2016 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'un nouveau député en remplacement d'un collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 66, alinéa 1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement de Morges, est déclaré élu au Grand Conseil :

M. François CLÉMENT, né le 28 mars 1989, originaire de Cuarnens (VD), conducteur de travaux de profession, domicilié rue du Four 26, 1340 Cossonay, qui remplace, au sein du groupe socialiste, Mme Catherine Aellen, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, alinéa 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de M^{mes} et MM. Roxanne Meyer Keller, Présidente, Sylvie Podio, deuxième Vice-Présidente, Rémy Jaquier, Martine Meldem, Yves Ravenel et Michel Renaud, membres, et du soussigné, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 28 avril 2016.

Le rapporteur :
(Signé) *Grégory Devaud*
Premier Vice-Président